

Mars 2010

Organisation du cabinet et développement

Par Patrick Bignon

Quelques observations :

- Selon les périodes et les phases de développement de leur cabinet, les avocats sont confrontés à des problèmes humains ou à des problèmes d'organisation.

Les problèmes d'organisation non traités sont sources de frustrations, de démotivation et engendrent le plus souvent des problèmes entre les associés ou avec leur management.

Une bonne organisation (back office, front office) est essentielle pour favoriser le développement d'un cabinet. Elle permet aux associés de se consacrer à leur métier et non à des problèmes d'intendance ...

- L'organisation doit suivre l'évolution des effectifs du cabinet ; on s'aperçoit qu'il y a malheureusement souvent un décalage entre les adaptations de l'organisation aux évolutions de l'effectif. Un cabinet de 10 à 20 professionnels ne demande pas la même organisation qu'un cabinet de 30 à 50 professionnels ...

A partir d'une certaine taille, il devient en effet possible de professionnaliser certaines fonctions au sein du cabinet ; par exemple :

- dans le contexte d'un marché très concurrentiel, le développement d'une fonction communication et « business development » devient une priorité lorsque le cabinet dépasse un effectif de 50 avocats ;
- la mise en place d'une fonction de secrétariat général / direction générale devient plus facile lorsque le cabinet a atteint une taille critique d'environ 80 à 100 professionnels.

L'importance de la communication :

- Quelle que soit la taille du cabinet, il apparaît essentiel de bien délimiter les fonctions administratives respectives et de bien savoir qui fait quoi au sein du cabinet ;
- les nouvelles technologies et la mise en place d'un intranet facilitent la communication. Mais des moyens simples comme des trombinoscopes, des livrets d'accueil, des listes téléphoniques détaillées permettent de répondre également à cet objectif.